

CONVENTION DE PRET DE VEHICULE

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale CCAS de la Ville de PAU

1 Place Samuel de LESTAPIS

Représenté par Madame Béatrice JOUHANDEAUX – Vice-Présidente

Ci-après désigné comme le prêteur.

Et :

L'association Maison pour tous Léo Lagrange

41 rue du Colonel GLOXIN 64 000 Pau

05 59 06 67 00

Représentée par Madame Marie-Josée MUSSI– Fonction : Présidente

Ci-après désigné comme l'emprunteur

Il a été convenu ce qui suit.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de PAU, prête à titre gracieux et en conformité avec les articles 1875 et suivants du code civil, à l'emprunteur qui l'accepte, sous les clauses, charges et conditions de droit et d'usage en pareille matière et notamment sous celles énumérées aux articles suivants, le(s) véhicule(s) identifié(s) ci-dessous :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU PRET

Le CCAS met à disposition le véhicule suivant :

Date du prêt : 31/12/2024 Heure : 12h30

Date du Retour : 02/01/2025 Heure : 10h30

Type de véhicule : KANGOO FRIGORIFIQUE

Marque : RENAULT

Immatriculation : FX 962 BD

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE

Le prêteur décline toute responsabilité quant aux conséquences éventuelles de l'utilisation du véhicule à des fins privées ; l'emprunteur sera donc considéré comme responsable des dommages causés à autrui sur le fondement des articles 1382 - 1383 et 1384 du code civil.

Cette convention s'applique dans le cadre de la loi 85-677 du 5 juillet 1985.

ARTICLE 3 : PROPRIETE

L'emprunteur ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, ni céder, ni sous-louer, ni prêter le véhicule mis à disposition par le prêteur, ni consentir ou laisser acquérir de quelconques droits sur ce véhicule.

ARTICLE 4 : LE CONDUCTEUR

L'emprunteur s'engage à vérifier que le conducteur est bien titulaire d'un permis de conduire en état de validité et correspondant à la catégorie du véhicule prêté (permis B, C, D).

ARTICLE 5 : CARBURANT ET LUBRIFIANTS

La fourniture de carburant est à la charge de l'emprunteur. Celui-ci doit également vérifier les niveaux d'huile et d'eau.

Le véhicule est remis avec le plein de carburant et sera restitué avec le plein de carburant.

ARTICLE 6 : ETAT DU VEHICULE :

Le véhicule est livré en parfait état de marche, de propreté, avec les accessoires normaux.

Un formulaire d'état des lieux du véhicule sera établi et cosigné par l'emprunteur et le prêteur au moment de la mise à disposition.

Le véhicule sera rendu dans le même état qu'à la perception.

A défaut l'emprunteur s'engage à acquitter le montant de la remise en état.

L'emprunteur restera responsable de tous dommages causés à la carrosserie et aux parties mécaniques situées sous le véhicule (train avant, carter d'huile ...).

Les réparations, échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale sont à la charge du prêteur. En cas de négligence, de causes accidentelles ou indéterminées, les réparations demeurent à la charge de l'emprunteur qui s'engage à rembourser le prêteur des frais engagés pour la remise en état. Toute intervention mécanique sur le véhicule devra obligatoirement être effectuée avec l'accord du prêteur et par un intervenant qualifié.

Les réparations des crevaisons sont également à la charge de l'emprunteur de même que les détériorations causées aux roues du véhicule.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le véhicule est assuré en tous risques par l'emprunteur durant la durée du prêt.

Une attestation sera remise au CCAS à la prise du véhicule.

ARTICLE 8 : EN CAS D'ACCIDENT

L'emprunteur devra gérer déclaration d'accident et travaux, et rendre le véhicule dans l'état d'origine, dans un délai raisonnable.

Le choix du prestataire (mécanique et carrosserie) sera fait par le prêteur.

ARTICLE 9 : CONTRAVENTION AU CODE DE LA ROUTE

L'emprunteur est et demeure responsable des amendes, contraventions, procès-verbaux et poursuites de toute natures issues de l'utilisation du véhicule.

En conséquence, il règlera directement au prêteur tous les frais de cette nature éventuellement payés en ses lieux et places.

L'emprunteur devra être en mesure d'identifier à tout moment le conducteur du véhicule prêté et fournir cette identité au prêteur sur simple demande, afin que le prêteur soit en mesure d'exercer une requête en exonération.

Fait à

Le/...../.....

En 3 exemplaires

Une copie de cette convention sera adressée à l'assureur du Prêteur.

Fait à PAU, le

Le CCAS,

**Béatrice JOUHANDEAUX
Vice-Présidente**

**L'association Maison pour tous,
Léo LAGRANGE**

**Marie-Josée MUSSI
Présidente**

FICHE ANNEXE À LA CONVENTION DE PRET DE VEHICULE
PROPRIETE DU CCAS DE PAU.

ETAT DES LIEUX AU MOMENT DU PRET DU VEHICULE

Marque : RENAULT KANGOO

Immatriculation : FX962BD

Etat du véhicule :

	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Observations
Carrosserie				
Pneumatiques				
Eléments de sécurité (clignotants, essuie-glaces, klaxon...)				
Eclairage				
Etat propreté - Intérieur - Extérieur				
Carburant	1 <input type="checkbox"/>	3/4 <input type="checkbox"/>	1/2 <input type="checkbox"/>	
Niveau huile	1 <input type="checkbox"/>	3/4 <input type="checkbox"/>	1/2 <input type="checkbox"/>	
Niveau eau	1 <input type="checkbox"/>	3/4 <input type="checkbox"/>	1/2 <input type="checkbox"/>	
Relevé du compteur kilométrique				
Nombre de sangles disponibles				
Nombre d'attaches fauteuils disponibles				

Documents remis lors du prêt du véhicule :

- attestation d'assurance
- carte grise
- autres :

Signature du prêteur
(Précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Signature de l'emprunteur
(Précédée de la mention
« lu et approuvé »)

FICHE ANNEXE À LA CONVENTION DE PRET DE VEHICULE
PROPRIETE DU CCAS DE PAU.

ETAT DES LIEUX AU MOMENT DU RETOUR DU VEHICULE

Marque : **RENAULT KANGOO**

Immatriculation : **FX962BD**

Etat du véhicule :

	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Observations
Carrosserie				
Pneumatiques				
Eléments de sécurité (clignotants, essuie-glaces, klaxon...)				
Eclairage				
Etat propreté - Intérieur - Extérieur				
Carburant	1 <input type="checkbox"/>	3/4 <input type="checkbox"/>	1/2 <input type="checkbox"/>	
Niveau huile	1 <input type="checkbox"/>	3/4 <input type="checkbox"/>	1/2 <input type="checkbox"/>	
Niveau eau	1 <input type="checkbox"/>	3/4 <input type="checkbox"/>	1/2 <input type="checkbox"/>	
Relevé du compteur kilométrique				
Nombre de sangles disponibles				
Nombre d'attaches fauteuils disponibles				

Documents remis lors du prêt du véhicule :

- attestation d'assurance
- carte grise
- autres :

Signature du prêteur
(Précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Signature de l'emprunteur
(Précédée de la mention
« lu et approuvé »)